TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR			
Destinataire :		PCT	
		NOTIFICATION DE LA DÉCISION SUR LA REQUÊTE EN RESTAURATION DU DROIT DE PRIORITÉ	
		(règle 26bis.3.h)iii) du PCT)	
		Date d'expédition (jour/mois/année)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire		DÉLAI DE RÉPONSE Voir ci-après	
Demande internationale nº	Date du dépôt internation (jour/mois/année)	onal/Date de réception Date de priorité (jour/mois/année)	
Déposant			
Suite à la requête du déposant :			
Nom et adresse postale de l'office récepteu	ır	Fonctionnaire autorise	é
nº de télécopieur		nº de téléphone	

Demande internationale nº ANNEXE DU FORMULAIRE PCT/RO/159 $L'office\ récepteur\ a\ rejet\'e\ la\ requête\ en\ restauration\ du\ droit\ de\ priorit\'e\ pour\ les\ raisons\ suivantes:$